



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 870

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois d'août 2025, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 870 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 800 – Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 11 août 2025.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier